

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 septembre 2024 à 20h30

Commune déléguée de VIRE

33. Subventions aux associations

Philippe MALLÉON donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Les associations diverses et variées existantes sur notre territoire contribuent à créer du lien social et permettent l'aboutissement d'actions indispensables culturelles, éducatives, sportives, sociales, caritatives pour la commune déléguée de vire.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'attribution des subventions suivantes :

Association du Football Virois : le club de football a organisé un match de gala le samedi 3 aout au stade Pierre Compte, rencontre qui opposait En Avant Guingamp au stade Malherbe de Caen. Les dirigeants sollicitent une aide financière auprès de la collectivité pour les aider à supporter les frais d'organisation (sécurité, réception) mais aussi liés à l'arbitrage. Le budget est estimé à 5650€.

La commission sport et vie associative lors de sa séance du 5 septembre dernier a émis un avis favorable pour une subvention exceptionnelle de 1800€.

Association Trans-Form : l'association a organisé les 24 et 25 aout dernier au golf Vire- la Dathée la 16^e coupe Anaïs pour le don d'organes. Un des objectifs du projet est de promouvoir le don d'organes par l'image positive de l'activité sportive pratiquée par les transplantés et dialysés. C'est dans ce but qu'est organisée une compétition regroupant 120 golfeurs. La dépense pour cette manifestation est estimée à 4500€.

La commission sport et vie associative lors de sa séance du 5 septembre dernier a émis un avis favorable pour une subvention exceptionnelle de 1000€.

Association Les Eagles (bowling) : l'association sportive connait des résultats sportifs très encourageant pour les équipes féminines. En effet, l'équipe première qui évoluait en Nationale 3 a été rejointe par la deuxième équipe féminine à ce niveau pour la saison 2024/2025. Néanmoins, les dirigeants sont inquiets pour les finances du club car outre les frais d'entraînement dans des structures privées, des frais de déplacement viennent s'ajouter aux dépenses et risque de mettre à mal ce bel élan sportif. C'est pourquoi, les responsables des Eagles sollicitent la collectivité afin de les aider pour la nouvelle saison.

La commission sport et vie associative lors de sa séance du 5 septembre dernier a émis un avis favorable pour une subvention exceptionnelle de 1500€.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20241011-F-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2024
Publication : 11/10/2024

Délibération n°2024/09/30/33 du 30 septembre 2024 à 20h30



La Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Association Les Bélougas (subaquatique) : le club de tir sur cible a la possibilité de présenter 2 compétiteurs de l'association (une fille et un garçon) lors du championnat mondial des clubs qui se déroulera du 16 au 19 octobre à Rades en Tunisie. Cette opportunité est une très belle reconnaissance du travail effectué au sein du club et elle valorise les meilleurs sportifs et la collectivité. Les dirigeants sollicitent une aide financière afin de supporter les frais liés à ce déplacement (hébergement , transports, restauration...) qui sont évalués à 2996€.

La commission sport et vie associative lors de sa séance du 5 septembre dernier a émis un avis favorable pour une subvention exceptionnelle de 1500€.

Association Secours Populaire Français : le secours populaire organise partout en France , après le 15 aout, des « journées des oubliés des vacances ». L'association réaffirme que l'accès aux vacances et aux loisirs est primordial pour les familles en situation de pauvreté et de précarité. Pour répondre au mieux à ce besoin le secours populaire du calvados organise une journée au Mémorial de Caen suivi du Zoo de Champrépus. Environ 500 Calvadosiens vont y participer dont 36 personnes accueillies par les responsables de l'antenne de Vire Normandie. Le budget global est estimé à 30000€. Le secours populaire du calvados sollicite la collectivité pour une aide correspondant aux frais de transport pour les personnes accompagnés par l'antenne de Vire Normandie soit 792€.

La commission sport et vie associative lors de sa séance du 5 septembre dernier a émis un avis favorable pour une subvention exceptionnelle de 792€.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 17 Septembre 2024,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De donner son accord sur ces différentes subventions aux associations.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

	Ne prend pas part au vote dans le cadre de la prévention des risques de conflit d'intérêt	
Association du Football Virois	Pascal MARTIN	Votants : 37 dont 8 pouvoirs Vote pour : 37 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Association Trans-Form		Votants : 38 dont 8 pouvoirs Vote pour : 38 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Association Les Eagles (bowling)		Votants : 38 dont 8 pouvoirs Vote pour : 38 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20240933-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/10/2024
Publication : 11/10/2024

La Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Association Les Bélougas (subaquatique)		Votants : 38 dont 8 pouvoirs Vote pour : 38 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Association Secours Populaire Français		Votants : 38 dont 8 pouvoirs Vote pour : 38 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Samuel BINET

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241011-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2024
Publication : 11/10/2024

La Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Délibération n°2024/09/30/33 du 30 septembre 2024 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 30

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 13

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 08

Nombre de membres absents : 04

Le 30 Septembre 2024 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 24 septembre 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 24 septembre 2024.

Samuel BINET a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		Corentin GOETHALS
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick		<input checked="" type="checkbox"/>		
LABROUSSE Sabrina		<input checked="" type="checkbox"/>		
LAURENT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEBRET Yann			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176_20241011_33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet de VIRE le 11/10/2024
Publication : 11/10/2024

La Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Délibération n°2024/09/30/33 du 30 septembre 2024 à 20h30

LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		Nicole DESMOTTES
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		Lucien BAZIN
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane		<input checked="" type="checkbox"/>		
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241011-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2024
Publication : 11/10/2024

La Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Délibération n°2024/09/30/33 du 30 septembre 2024 à 20h30